

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est diffusé à l'effet que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance extraordinaire du 16 avril 2015, a adopté le règlement suivant :

RCA-114-2 *Règlement modifiant le
Règlement sur les tarifs*

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 21 avril 2015

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

>6198432